



Première travée : caveau est, avec arcade brisée rétrécie par des ailettes et le mur de séparation (après le partage de 1693).

IVR52_20114902233NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn Commeneau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation